

## Commission Formation et Vie Universitaire

**Jeudi 03 février 2022**

### **1. Informations générales**

---

#### 1.1. Présentation du bilan 2021 de la Validation d'Acquis de l'Expérience par Emilie LE DAIN , service de formation continue

En 2021, les avis de recevabilité positifs émis s'élevaient à 27 sur les 66 dossiers reçus. 53 candidats sont passés en jury à la session de juin 2021. Le nombre de candidats engagés dans l'accompagnement était de l'ordre de 38.

19 réunions d'information collective ont été organisées (dont 10 IUT Tours /1 IUT Blois) et deux via le PIC VAE 37. Sur les 69 personnes inscrites (SCFC) 46 personnes étaient présentes (SCFC).

Les deux IUT représentent le plus grand nombre de demandes par composante avec respectivement 23% pour Tours et 13% pour Blois. Les autres UFR se situent entre 11 et 13% l'exception faite de la médecine (2%) et du Centre d'études supérieures de la renaissance (4%). En revanche, la plus forte répartition des candidats par type de diplôme concerne les masters (43% à la session de juin 2021) et les licences professionnelles (36%).

Le comparatif des décisions de jury au regard de l'accompagnement des candidats, permet de constater qu'il n'y a pas de corrélation entre l'accompagnement et les résultats de validation, les candidats non accompagnés étant généralement beaucoup plus confiants par rapport à leur parcours et les compétences acquises.

A noter que les candidats qui s'engagent dans la démarche sans accompagnement se privent des financements publics dédiés à la VAE (Compte personnel de formation, Conseil Régional, Transition Pro...).

#### 1.2. Point sur la certification en langues

Après une procédure d'appel d'offres passée avec l'appui du service marché de l'UT, deux fournisseurs de certificat externes ont été retenus :

- Offre 1 : certification en langue anglaise, correspondant au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et des compétences langagières compréhension orale et compréhension écrite  
Marché retenu : ETS, TOEIC – 27 euros HT/étudiant + 7 euros de surveillance à distance  
1 h de temps suffit pour évaluer le niveau du candidat
- Offre 2 : certification en langue anglaise, correspondant au cadre CECRL et des compétences langagières compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite  
Marché retenu : British Council (Cambridge), Linguaskill

A ce jour, une période de consultation des résultats de l'étude des appels d'offres doit être observée. Un accès final aux marchés est anticipé pour la fin du mois de février 2022.



Les coûts HT par étudiant (sans télésurveillance) sont les suivants :  
Certificat : 27€ / unité (TOEIC) 65€ / unité (Linguaskill)  
Télésurveillance : 7€ / unité (TOEIC) 23€ / unité (Linguaskill)  
30 euros seront versés par le ministère.

Il est rappelé que se présenter au test est obligatoire pour l'obtention de la licence. Les étudiants pourront via la bibliothèque universitaire, s'entraîner à différents tests dont le TOEIC, un abonnement ayant été souscrit à Globalexam.

Des réunions d'information vont être organisées dans les composantes concernées avec les personnes impliquées (enseignants en anglais, responsables de filières, ...) afin de définir des périodes entre mars et juin pour un passage à distance, télésurveillé. L'étudiant candidat sera alors convoqué par mail et pourra passer le certificat à l'heure choisie. Il est également prévu l'organisation de séances ponctuelles surveillées sur site pour certains cas spécifiques.

### 1.3. Retour sur les examens et examens de substitution

Les examens ont pu être maintenus en présentiel et des examens de substitution pour les étudiants empêchés COVID + ont été ou sont en train d'être organisés. Il faut noter que les étudiants de Licence accès santé (L.AS) sont concernés également par cette procédure.

### 1.4. Retour sur la Journée portes ouvertes (JPO) du 29 janvier

La JPO s'est très bien déroulée. Elle a été précédée de plusieurs lives concernant des filières telles que la gestion, la psychologie, les études de santé, les langues (LEA, Anglais-espagnol, Droit-Langues).

### 1.5. Point sur l'autoévaluation

Toutes les composantes concernées par la future offre de formation doivent compléter un fichier d'autoévaluation. Ce fichier est déjà fortement pré-rempli par la cellule Qualité du CAPE (données fournies par le SOP et le CAPE). Les fichiers seront envoyés aux responsables de mention avant la pause pédagogique.

### 1.6. Projet de Calendrier universitaire

Une ébauche est présentée en séance et devra être complétée par les composantes.

- Il faut que les composantes ayant des PASS et L.AS aient le même calendrier, les examens L.AS-PASS ayant lieu les 10 décembre et 21 avril.
- Les composantes qui ne sont pas concernées par les L.AS, doivent déterminer si elles souhaitent deux semaines de pause au printemps ou seulement la seconde semaine (qui inclura le lundi 1<sup>er</sup> mai)



## 2. Pédagogie

---

### 2.1. Présentation du guide pratique de « l'œuvre collective » dans le cadre du projet HyPE 13

Face à un contexte sanitaire particulier, il était urgent de proposer des nouveaux dispositifs et outils afin d'assurer la continuité pédagogique. C'est dans un cadre collaboratif que le projet HyPE13 a vu le jour. Rassemblant douze universités à travers la France, ce consortium a pour objectif, entre autres, de faciliter le partage de ressources pédagogiques. C'est pourquoi il était primordial de proposer des nouveaux outils techno-pédagogiques, pouvant accompagner les acteurs de la relation éducative dans sa globalité et ainsi améliorer la réussite étudiante. Dans ce cadre, il convenait de réaliser dans un premier temps un état des lieux des freins limitant le partage et la production de ressources pédagogiques pour proposer ensuite des solutions pour pallier ses freins, qu'il s'agisse de la question de la valorisation des enseignants – chercheurs – chercheurs, de lutter contre l'autocensure, de réussir à dégager du temps de travail ou encore de faciliter la mise à jour des ressources et d'en assurer leur pérennité.

Pour répondre à la nécessité de faire évoluer les productions, ainsi que pour garder le contrôle des ressources créées, le consortium HyPE 13 a choisi de mettre en avant, au travers notamment de ce guide pratique, la démarche de l'œuvre collective, comme outil s'inscrivant dans les projets des établissements du consortium. Ce guide est une proposition faite aux concepteurs de ressources pédagogiques, quels qu'ils soient, afin de répondre au besoin de faire évoluer les productions et de garder le contrôle sur les ressources créées. Libre à chacun d'adopter le cadre juridique de l'œuvre collective ou non.

L'œuvre collective est complémentaire des autres solutions que sont les œuvres individuelles, collaboratives et/ou sous licence Commons.

### 2.2. Présentation du dispositif d'échange de pratiques d'enseignement « Fenêtre sur cours » dans le cadre du projet HyPE 13

Fenêtre sur Cours, est un dispositif d'échange de pratiques d'enseignement, dans le cadre du projet HyPE-13. Le principe du dispositif est d'ouvrir son cours à la visite d'un autre enseignant, quelle que soit sa spécialité, afin de lui permettre de découvrir les pratiques pédagogiques mises en œuvre lors du cours et d'échanger par la suite en toute bienveillance. Ce dispositif repose sur une application-calendrier de cours où l'on peut être à la fois un enseignant qui inscrit le cours qu'il souhaite ouvrir à la visite, et/ou un enseignant qui s'inscrit en tant qu'observateur au cours d'un autre enseignant.

### 2.3. Cursus pluridisciplinaire de l'enseignement supérieur (CPES) « Sciences de la transition écologique et sociétale »

La maquette soumise au vote de la CFVU est l'aboutissement d'un important travail de coordination conduit par Sébastien Salvador-Blanes. Elle devra faire l'objet d'un visa de la DGESIP (qui ne devrait pas poser de problème puisque l'ouverture du CPES à la rentrée 2022 était une demande de la rectrice) et d'une validation officielle par le CNESER début juillet. Il est rappelé que cette maquette n'est pas en l'état « contractuelle ». En effet, le déploiement à l'Université en septembre 2024 de la future offre de formation peut avoir des incidences sur certains des éléments pédagogiques proposés, et des évolutions sont donc possibles d'ici là (les étudiants qui entreront dans le CPES en septembre 2022 ne seront diplômés qu'en juin 2025, donc après la mise en place de la nouvelle offre).

Cyril de Runz s'interroge sur la pertinence d'un CPES et sur la plus-value que peut représenter le partenariat avec un lycée. Il est rappelé que l'Université a accepté de s'engager dans ce projet car elle a pu choisir la thématique du CPES et que celle-ci correspond à une priorité de l'équipe présidentielle. M. Blardat, proviseur du lycée Descartes, précise quant à lui que ce type de cursus répond à une demande forte des lycéens, celle d'une universitarisation progressive qui permet d'éviter une rupture lycée-université que certains élèves redoutent. Il rappelle aussi que le CPES accueillera au minimum 40% d'élèves boursiers.



Sandrine Dallet-Choisy et Samuel Leman s'inquiètent du volume horaire prévu pour « l'École de Terrain » (50h TP pour l'EP1a. Diagnostic des écosystèmes anthropisés du Module 6-4). Sur ce point, il est rappelé que les volumes horaires annoncés pourront être ajustés si nécessaire au moment des discussions sur la nouvelle offre de formation et, qu'en la matière, la composante aura bien évidemment son mot à dire (la question de la soutenabilité de la prochaine OF étant un point de vigilance obligatoire).

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

#### 2.4. Parcoursup : capacités d'accueil et critères d'examens des vœux

Dix-neuf formations souhaitent baisser leurs capacités d'accueil notamment la psychologie (-50), la gestion (-55) et le droit (-100). Pour les autres formations, il n'est pas constaté de changement.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité dont 3 abstentions.

#### 2.5. Sélection en LP : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

Deux licences professionnelles n'avaient pas rempli les critères de sélection lors de la précédente CFVU. Il s'agit des LP mention e-commerce et marketing numérique et mention Métiers de la santé : technologies parcours data-manager clinique.

Cette dernière était en attente de l'accréditation du ministère. Elle a reçu un premier avis conforme de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et sera soumise au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du mois de juillet. Ces deux licences professionnelles devront attendre le vote du CA du 07 mars pour débiter la sélection des étudiants.

Sont également votées les capacités concernant le parcours Eco-conception de matières naturelles Cosmétiques (EcoNat) de la licence professionnelle mention industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation de l'UFR de pharmacie. En effet, cette licence professionnelle ouvrant en apprentissage, il faut anticiper les demandes de capacités afin de ne pas empêcher le recrutement. La création de ce parcours sera soumise au vote de la CFVU de mars.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

#### 2.6. Sélection en master 1ère année : dates de première campagne

Après l'abandon « temporaire » de la plateforme « Trouver mon master » par le ministère, il convient de voter pour cette année universitaire des dates de première campagne pour les masters 1<sup>ère</sup> année de l'établissement. Pour l'ensemble des parcours et mentions de Master 1<sup>ères</sup> années de l'Université de Tours, la période de candidature se déroulera du 11 avril au 03 mai 2022, exception faite :

- du master mention Journalisme : campagne du 13 janvier au 31 mars 2022,
- des masters en apprentissage dès le M1 : campagne du 9 au 20 mars 2022.

Il y aura la possibilité de proposer une deuxième campagne dont les dates sont à définir lors d'une séance ultérieure.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



### 2.7. Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) option A et B : critères d'examens des dossiers de candidatures et dates de campagne

Suite à la demande de la DAJ, il convient également de voter les dates de campagne et les critères d'examens des dossiers de candidatures pour le DAEU.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

### 2.8. UFR Pharmacie : Transformation du Master 2<sup>ème</sup> année mention biologie-santé parcours : qualité et gestion des risques en apprentissage

Actuellement proposée sous la forme d'un trimestre de cours théoriques suivi de 6 mois de stage, la formation veut évoluer vers l'apprentissage dès la rentrée 2022.

L'intégration à la vie professionnelle durant la formation universitaire donnera aux étudiants une meilleure compréhension du domaine dans lequel ils vont évoluer et se spécialiser en qualité et/ou la gestion des risques en santé.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité dont 1 abstention.

### 2.9. UFR Lettres et Langues : création de la discipline optionnelle mathématiques dans le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) option A

La modification du DAEU A concerne la création de l'option mathématiques à la rentrée 2022 pour mise en conformité avec l'article 8 de l'arrêté du 3/08/1994 organisant le DAEU.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

### 2.10. UFR Médecine : modification de la capacité d'addictologie

Ce diplôme est destiné aux médecins généralistes ou spécialistes, salariés ou libéraux, pour leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour repérer et traiter les conduites addictives. L'enseignement, de même que les terrains de stage, s'appuient sur les ressources de l'inter région, permettant aux étudiants de se familiariser avec la prise en charge des différentes conduites addictives. Il est à noter que l'habilitation à délivrer la capacité d'addictologie est partagée entre Tours et Nantes.

Couplée avec les DIU « addictologie : troubles liés à l'usage de substances et addictions comportementales » et « addictologie : troubles de l'usage de l'alcool », cette capacité nécessitait une modification afin d'éviter les redondances dans les enseignements, ainsi qu'une augmentation des stages en deuxième année afin de rééquilibrer les volumes :

→ 1<sup>ère</sup> année : 2 modules généraux – 3 modules spécifiques – 30 demi-journées de stage.

Lors de la première année d'inscription, les étudiants suivront deux modules généraux (un à Tours et un à Nantes) et trois modules spécifiques (orientés vers les troubles liés à l'usage d'alcool et dispensés uniquement à Tours si l'inscription a eu lieu à Tours ; orientés vers les autres troubles addictifs et dispensés uniquement à Nantes si l'inscription a eu lieu à Nantes).

→ 2<sup>e</sup> année : 3 modules spécifiques – 50 demi-journées de stage.

En deuxième année, les étudiants ne suivront que les trois modules spécifiques non dispensés la première année (les trois modules nantais si l'inscription a eu lieu à Tours ; les trois modules tourangeaux si l'inscription a eu lieu à Nantes).

Le volume horaire de stage varie entre les deux années : il est plus important l'année 2 pour compenser un moindre volume horaire de cours.



Au total, les étudiants suivent 162 heures d'enseignement sur deux ans (100 heures la première année et 62 heures la deuxième année) et effectuent 80 demi-journées (demi-journée = 4 heures) de stage sur deux ans (30 demi-journées la première année et 50 demi-journées la deuxième année)

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

#### 2.11. UFR Sciences et techniques : modification de la maquette de Licence 2<sup>ème</sup> année accès santé – sciences de la vie

La modification concerne l'affichage du module 3 santé du semestre 4 de la licence 2<sup>ème</sup> année dans la maquette. Elle précise que ce module est constitué uniquement de l'EP1 Tronc commun du module 7 santé affectés des coefficients et ECTS relatifs au module 3 de la L2 pour les 1<sup>ères</sup> tentatives en L.AS.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

### **3. Vie universitaire**

---

#### 3.1. Présentation des premiers résultats de l'enquête sur la santé psychologique des étudiant.e.s de l'université de Tours durant l'année universitaire 2021-2022

Une étude a été réalisée en collaboration avec le service de santé universitaire (SSU), le centre d'accompagnement à la pédagogie, (CAPE), le vice-Président de l'université de Tours en charge de la santé du handicap et de l'accompagnement social des étudiant.es, et le CHRU de Tours. Elle consistait en un auto-questionnaire virtuel relayé principalement par mail, d'une quinzaine de minutes.

Le taux de réponses est de l'ordre de 18,8% des étudiant.es inscrit.es après exclusion des questionnaires non exploitables, soit 5432 étudiant.es sur 28856 inscrit.es.

#### 3.2. Désignation d'un membre étudiant à la commission contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Le vote est reporté à une prochaine séance, aucun étudiant n'ayant fait acte de candidature.

### **4. Conventions**

---

#### 4.1. UFR Droit, économie et sciences sociales

##### 4.1.1. Convention entre l'université de Tours et l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail centre-val de Loire (ARACT) relative à l'organisation du diplôme universitaire de qualité de vie au travail et inclusion.

Le Diplôme d'Université « Qualité de vie au travail et inclusion » est exclusivement destinée à des professionnels en situation managériale. Son objectif est de former aux problématiques de Qualité de Vie au Travail (QVT) et d'inclusion, en situation professionnelle (cf le plan Santé au travail). La mission de l'ARACT Centre-Val de Loire est d'aider les entreprises, les branches professionnelles et les territoires à s'adapter aux mutations économiques, technologiques ou sociales en agissant sur le capital humain et les conditions de réalisation du travail. Ce partenariat entre dans le cadre de l'action de l'association qui est de diffuser, transférer des connaissances, des expériences et des outils dans le domaine de la QVT.



La présente convention a pour objet de définir les rôles de l'université de Tours, l'IAE Tours Val de Loire et de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Centre-Val de Loire dans l'organisation de la formation qui prépare à cette formation.

Elle prévoit en particulier la répartition des heures de formation (130 heures organisées en 9 sessions de 2 jours sur une année civile) dont chaque co-contractant à la charge, le mode de rémunération des heures d'enseignement dispensées par l'ARACT et par les professionnels experts. Environ 45% des cours sont assurés par des enseignants de l'université. Les 55% restant par des personnels de l'ARACT ou des professionnels à l'expertise reconnue. L'université de Tours achète à l'ARACT Centre-Val de Loire sa prestation d'enseignement 2000€ net TTC (deux mille euros net TTC) avec les recettes de la formation.

Les cours se déroulent à l'IAE qui en assure la gestion administrative.

L'université conserve le pilotage, le contrôle et la responsabilité de la mission confiée à l'ARACT et reste maître des modalités de certification.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

#### 4.1.2. Convention de partenariat pour la mise en place d'un dispositif de formation par alternance dans le cadre de la licence professionnelle banque assurance finance : chargé de clientèle

L'ESB est un partenaire traditionnel de l'IAE. Cette convention prévoit notamment la participation de l'ESB dans le recrutement des candidats pour la licence professionnelle Banque, Finance, assurance : chargé de clientèle. Il est à noter que l'ESB est aussi financeur de cette formation.

Les candidats sont admis à suivre les enseignements de la Formation sur décision de la commission de recrutement de la Licence formée paritairement d'universitaires et de professionnels du secteur bancaire et/ou financier, dans lequel siège nécessairement un représentant de l'ESBanque dont la composition est arrêtée par le Président de l'université. Les candidats sont recrutés sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

L'université est responsable du programme de la formation ainsi que de l'organisation du contrôle des connaissances et de la délivrance du diplôme de la Licence, conformément à la réglementation en vigueur.

La maîtrise pédagogique de cette Formation est confiée au Responsable universitaire de la Formation désigné par le Président de l'université. L'université assure en outre la coordination de l'équipe d'enseignants universitaires intervenant dans la Formation.

L'ESBanque assure la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dont il a la charge.

L'université se charge de l'organisation des examens afférents aux enseignements à caractère général et se charge d'assurer l'ensemble des tâches administratives nécessaires à la gestion de chaque Alternant.

Chacune des parties procède à la rémunération des intervenants qu'elle a recrutés ainsi qu'au paiement de l'ensemble des charges sociales et fiscales y afférent.

La présente convention prend effet, rétroactivement à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Elle est conclue pour toute la durée de la Formation soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.





## 4.2. UFR médecine

### 4.2.1. Convention entre l'université de Tours et l'institut Orphée relative à l'organisation du Diplôme d'université Hypnose médicale

Le DU « Hypnose médicale » a été créé en 2019 à l'UFR de médecine et a fait l'objet d'une habilitation validée par les instances de l'université de Tours. Il s'adresse exclusivement à des professionnels de santé dont l'objectif est d'utiliser l'hypnose dans leurs champs de compétences et d'expertises médicales. Ne pouvant trouver toutes les compétences pédagogiques, en termes quantitatifs et qualitatifs, nécessaires à la mise en œuvre de cette formation, le Professeur Pierre Castelnau a fait appel à l'institut Orphée qui est un organisme de formation reconnu nationalement dans le domaine de l'hypnose en santé. Cet organisme est un organisme DPC, certifié QUALIOP1 et ISO9001.

La présente convention a pour objet de définir d'une part le rôle de chaque contractant dans l'organisation de la formation qui prépare au diplôme d'université « Hypnose médicale » d'autre part les modalités financières de leur collaboration. Elle prévoit les conditions de répartition des heures de formation. L'université se charge de la sélection des candidats, des conditions d'inscription et conserve le pilotage, le contrôle et la responsabilité de la mission confiée à l'institut Orphée et reste maître des modalités de certification.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

### 4.2.2. Convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'état d'ergothérapeute et à la reconnaissance d'un grade de licence

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, la mise en œuvre de la formation d'ergothérapeute au sein de l'IRFSS donnant grade de licence dans les conditions décrites par la réglementation susvisée, se fait en partenariat avec l'université de Tours.

Ce partenariat nécessite la signature d'une convention entre le Conseil régional, l'Université et l'IRFSS pour que le grade de licence puisse être délivré aux étudiants ergothérapeutes diplômés d'Etat.

Cette convention souligne l'importance des enseignements scientifiques en relation avec la recherche, la responsabilité de l'Université dans le suivi et la validation des enseignements de cette formation, justifiant la participation d'universitaires dans les enseignements.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la formation d'ergothérapeute en Région Centre-Val de Loire entre l'Université et l'IRFSS afin de permettre aux étudiants de l'IRFSS d'être inscrits à l'université, de se voir délivrer des enseignements universitaires et de se voir délivrer le grade de licence une fois diplômés.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée d'un an maximum.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

### 4.2.3. Convention relative à l'organisation du parcours accès spécifique santé (PASS) et de la licence accès santé (L.AS) entre les universités de Tours et d'Orléans

L'objet de cette convention concerne :

- La mise en œuvre pour l'admission en deuxième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° et 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une Université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une Université ne proposant aucune de ces formations.
- La poursuite d'études des étudiants inscrits en PASS à l'université de Tours vers une Licence de l'Université d'Orléans.





- La convention stipule également les échanges des services pour l'organisation des enseignements et des examens, le financement et la création d'une commission d'appui.
- Une commission d'appui rassemblant des représentants enseignants, administratifs et étudiants est constituée pour s'assurer du suivi sur le plan réglementaire et pédagogique de la mise en œuvre de la réforme de l'accès au premier cycle des formations MMOPK et d'assurer la diffusion auprès du public des informations sur les modalités de cette mise en œuvre par l'Université de Tours et d'Orléans.
- La commission d'appui est composée:
  - Du Président de l'Université de Tours ou de son représentant
  - D'un représentant de la CFVU de l'Université de Tours
  - De responsables des filières MMOPK ou leurs représentants
  - D'un représentant des L.AS-bio de l'Université de Tours
  - D'un représentant des L.AS-hors bio de l'Université de Tours
  - D'un représentant des L.AS de l'Université d'Orléans
  - De représentants des services administratifs de l'Université de Tours
  - De représentants des services administratifs de l'Université d'Orléans
  - Du coordinateur L.AS-PASS de l'Université de Tours
  - De représentants étudiants : deux élus étudiants de l'Université de Tours et un élu étudiant de l'Université d'Orléans

La convention prend effet rétroactivement à compter du 01/09/2021. Elle est conclue pour une durée d'un an.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.